Compte rendu CCE du 21 juin 2017

Complémentaire Santé (Mutuelle) :

Comme nous l'avions annoncé, la direction confirme que « Le régime est un régime obligatoire auquel la souscription n'est pas obligatoire » pour les salariés. Et entièrement facultatif pour leurs ayants droit et pour les options.

Pour les salariés qui souhaitent et peuvent quitter la mutuelle IBM, lettre recommandée avec AR à la mutuelle en fournissant un justificatif d'ayant droit (exemple : ceux dont le conjoint bénéficie d'un contrat à cotisation familiale unique).

Pour les autres, délai administratif jusqu'au 15 juillet au plus tard pour la prise d'effet au 1^{er} juillet. Sinon, 1^{er} août. S'agissant d'un nouveau contrat – pas de reconduction tacite – la signature / l'engagement est nécessaire.

Plan Prévisionnel Triennal GPEC IBM France 2017 - 2019

Pas de PSE, ni de transfert... pour le moment, plus de PDV (dixit trop cher pour IBM). Mais toujours pas d'explication sur comment se fera la baisse des effectifs sur 3 ans hors « attrition naturelle » (estimée à 300 salariés par an par la direction) ...

Avec la méthode « Agile » appliquée à l'organisation (sans définition précise), intensification de la pression individuelle et collective, et de sa fréquence – voir la situation actuelle de STS (« 80-175 postes à transformer sur 241 »).

Pour les salariés, manque de visibilité sur les suppressions de postes, les passerelles et formations. Refus constant de provisionner un budget formation / reconversion... et manque de volonté de mettre fin au gel des voyages / déplacements en formation. La solution, ce sera 100% de cours en ligne...!

Au niveau de la consultation de l'instance, les élus de MOP estiment ne pas être en mesure de rendre un avis. Après la consultation sur les orientations stratégiques en mars (sans l'impact sur l'emploi), sur la GPEC en avril (sans maj des documents), les élus de MOP dénoncent l'effet en trompe l'œil du « nouveau contrat social » promis par le DRH B. Desprès début 2017 et appellent fermement au respect de la loi sur l'information préalable due avant consultation des élus au CCE.

Ils déplorent également « le gâchis tant humain qu'économique qui s'opère depuis trop longtemps. Aux coupes dans la masse salariale et aux saignées dans les effectifs – délocalisés, transférés ou poussés au départ – répondent l'insatisfaction croissante de nos clients et la perte de nombreux contrats, le manque d'investissement et la non qualité sur les nouveaux produits, l'impossibilité du travail bien fait qui rend nos collègues si amers », et appellent au retour « du développement industriel et du mieux disant social en France, régions et filiales incluses ».

A noter : un round de négociation avec les OS, à marche forcée (toutes les semaines), a lieu en parallèle sur l'accord GPEC existant, en vue d'un avenant soumis à signature fin juillet... A suivre.

A noter que cet accord est valable encore 1 an mais décrié par les signataires euxmêmes (UNSA, CGC, CFDT, CFTC) et retoqué en justice (Gallium).

Consultation sur le projet d'évolution de l'outil de gestion du temps de travail et de gestion du personnel (Workday)

En l'absence d'information suffisante et fournie à tous les élus en CCE, les élus de MOP « ne s'estiment que partiellement informée sur le nouvel outil, son paramétrage

métier, les procédures associées, mais également sur son impact sur la mesure (pointeuses notamment) et la reconnaissance du temps de travail effectué, ainsi que sur les rémunérations qui en découlent selon les différents types de contrat de travail des salariés. »

Rapport de l'expert sur les comptes 2016 et les comptes prévisionnels 2017

« Les élus du CCE ont reçu la veille du CCE après 16H, le rapport d'expertise concernant les comptes clos 2016 d'IBM France et le prévisionnel 2017. Ce rapport de 92 pages comporte 51 pages avec des informations « masquées » ». Les élus ne peuvent qu'exprimer leur incapacité à rendre un avis motivé quand ils sont consultés dans de telles conditions d'information partielle ou manquante ».

Sur le fond, les élus de MOP réagissent au fait que nombre de questions de l'expert SECAFI, qui permettraient de comprendre dans le détail les mécanismes et indicateurs financiers France et inter-BU, n'ont pas fait l'objet de réponse de la part de la direction, laquelle met en cause l'intégrité et la partialité de l'expert!

Autres informations dans ce rapport : IBM France emprunte de l'argent plus cher que ce qu'elle ne prête aux filiales en Europe.

Le CA par salarié IBM France est de 426 k€ en 2016, en augmentation (406 k€ en 2015 et 345 k€ en 2012), soit au niveau 2010-2011, très supérieur à la moyenne mondiale IBM (210 k\$) ... mais, selon la direction, cet indicateur n'est pas pertinent !